



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

### **Direction Générale de l'Alimentation**

Sous-direction des affaires sanitaires

européennes et internationales

Bureau exportation pays tiers

### **Influenza aviaire**

Le présent document a pour objectif de dresser un état des lieux des conditions d'exportation des produits français au regard de l'influenza aviaire

Les informations sont regroupées sous forme d'un seul tableau comprenant 6 colonnes :

date de mise à jour de l'information

Génétique aviaire (oisillons d'un jour et œufs à couver)

œufs de consommation et ovoproduits

Viande de volailles et produits à base de viande de volailles

Plats cuisinés et conserves

Aliments pour animaux / sous-produits



Les codes couleur sont : **rouge pour marché fermé**, **orange pour indéterminé ou conditions non homogènes**, **vert pour marché ouvert**

Les informations seront mise à jour régulièrement en fonction des besoins.

Pour toutes questions ou remarques sur le présent document, veuillez adresser celles-ci par voie électronique suivantes :

pour les professionnels : [export@franceagrimer.fr](mailto:export@franceagrimer.fr)

pour les services officiels : selon la procédure établie

Voir aussi le site internet du ministère de l'agriculture.

### Situation

Dernière(s) modification(s)

CHINE

ARABIE SAOUDITE

PHILIPPINES

MALAISIE

SINGAPOUR

ISRAËL

MALAISIE

JAPON

CHINE

Maurice (Ile)

MALAISIE

CUBA

RUSSIE

JAPON

BRESIL

ALGERIE

BIELORUSSIE

EGYPTE

Emirats Arabes Unis

HONG KONG

GABON

**EXIGENCES des PAYS TIERS**  
vis-à-vis de l'Influenza aviaire hautement pathogène

PAYS	Date de mise à jour	Génétique aviaire	Cœufs et ovoproduits	Viande de volailles Produits à base de viande de volailles	Plats cuisinés / Conserves	Aliments pour animaux / sous-produits	Autres
Afrique du Sud		<b>Pays indemne H5 ou H7</b>	Nouveau certificat prenant en compte un traitement thermique pour les jaunes d'œuf en poudre	<b>Pays indemne</b> Blocage des lots produits après le 24/10/2015 ET expédiés après le 27/11	Traitement thermique	PAT & Pet food : Zone qui n'est pas soumise à des restrictions	
Albanie	18/11/2020			Utiliser le certificat EC560 + Attestation complémentaire TP AC VPH IAHP NOV 15 ou TP AC VPH IAHP JAN 16			
Algérie		Levée des restrictions sur l'ancienne zone réglementée, les parentaux doivent avoir été testés négatifs par ELISA ou IDG	Levée des restrictions sur l'ancienne zone réglementée	Levée des restrictions sur l'ancienne zone réglementée	Levée des restrictions sur l'ancienne zone réglementée		
Angola		Exportations selon le principe de régionalisation. Licence d'importation délivré si origine zone indemne	Exportations selon le principe de régionalisation. Licence d'importation délivré si origine zone indemne	Exportations selon le principe de régionalisation. Licence d'importation délivré si origine zone indemne			
Arabie saoudite		Ouverture du marché d'exportation d'OAC et de Poussin d'un jour vers l'Arabie saoudite à partir du 18/01/2018 CS à titre d'information, IV.a) le territoire administratif d'origine doit être en dehors d'une zone réglementée UE IA (se référer au TRACES si origine UE)	Ouverture du marché d'exportation vers l'Arabie saoudite à partir du 18/01/2018	Ouverture du marché d'exportation vers l'Arabie saoudite à partir du 18/01/2018			marché fermé pour les autres oiseaux vivants (oiseaux de compagnie et de chasse)
Argentine			Pays ou zone indemne ou traitement thermique	<b>France indemne pour la viande, traitement thermique pour les produits</b>	Traitement thermique		
Australie				Aucun cas dans l'élevage durant période de gavage pour foie gras mi-cuit	Conserves: aucune exigence spécifique IAHP (Traitement thermique 100° à cœur, F0 > ou = 2,8)		
Bahrein	27/11/2020			Zone ou cheptel indemne des maladies de la liste A. Les produits traités thermiquement autorisés avec l'attestation complémentaire TP AC PVH IAHP DEC 15.			
Bangladesh	18/11/2020	Certificat à titre d'info - Zone indemne mais vérifier en amont auprès de l'importateur si l'export est possible - zone peut être le pays					
Bénin		Exportations possibles. L'opérateur doit indiquer précisément les lieux de production (situation géographique et leur éloignement de la zone réglementée) lors de la demande d'autorisation d'import.		acceptation du zonage avec attestation complémentaire disponible sur expadon (trombone) BE AC VPH IAHP DEC15 Produits traités thermiquement autorisés avec l'attestation complémentaire TP AC PVH IAHP DEC 15			
Biélorussie	15/12/2020	Fermeture de toute la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire Ajouter une mention dans le CS "à l'exception de la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire". Les autorités sanitaires Biélorusses communiquant de façon erratique, il est fondamental que l'importateur s'assure que la liste des restrictions n'a pas évolué	Fermeture de toute la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire Ajouter une mention dans le CS "à l'exception de la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire". Les autorités sanitaires Biélorusses communiquant de façon erratique, il est fondamental que l'importateur s'assure que la liste des restrictions n'a pas évolué	<b>Alerte FIPRONIL: pour les exportations de viande de volaille, en plus du CS il faut ajouter le rapport d'analyse attestant de la conformité des produits à la réglementation européenne (règlement 2005/398) avec un résultat d'analyse inférieur à 0,005 mg/kg</b> Fermeture de toute la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire Ajouter une mention dans le CS "à l'exception de la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire". Les autorités sanitaires Biélorusses communiquant de façon erratique, il est fondamental que l'importateur s'assure que la liste des restrictions n'a pas évolué		Fermeture de toute la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire Ajouter une mention dans le CS "à l'exception de la Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire". y compris produits traités thermiquement, pour les aliments pour animaux et additifs à base de volaille et aliments pour animaux d'origine végétale. + attestation complémentaire Les autorités sanitaires Biélorusses communiquent de façon erratique, il est fondamental que l'importateur s'assure que la liste des restrictions n'a pas évolué	Pour les Région Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire : suspension temporaire des exportations d'animaux sauvages, de zoo et autres animaux sensibles, de duvet et de plume, des trophées de chasse (gibier à plumes) ainsi que de l'équipement usagé destiné à transporter, entretenir, abattre et découper de la volaille, en provenance de départements mentionnés. Les autorités sanitaires Biélorusses communiquant de façon erratique, il est fondamental que l'importateur s'assure que la liste des restrictions n'a pas évolué
Birmanie		Exportations selon le principe de régionalisation. Permis d'importation délivré si origine zone indemne	Ajouter une mention à la main dans le CS + attestation complémentaire. Les autorités sanitaires Biélorusses communiquant de façon erratique, il est fondamental que l'importateur s'assure que la liste des départements interdits n'a pas évolué	Exportations selon le principe de régionalisation. Permis d'importation délivré si origine zone indemne CS validé			
Bolivie		Pays ou zone indemne					
Bosnie		Exportations interdites en provenance des départements des Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques et Landes Transit par ces départements également interdits	Exportations interdites en provenance des départements des Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques et Landes Transit par ces départements également interdits Produits traités thermiquement acceptés	- Exportations interdites en provenance des départements des Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques et Landes - Transit par ces départements également interdits - Reprise possible des importations de volaille à partir des départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Deux-Sèvres pour les viandes de volaille produites après le 17/01/17. Produits traités thermiquement acceptés			Traitement thermique autorisés : a. les conserves de viande de volaille et de gibier à plume conditionnées à chaud et hermétiquement fermées qui durant la phase de production ont été soumises à un conditionnement d'une valeur F0 de 3 et plus, c'est-à-dire les conserves longue conservation ; b. les produits à base d'œufs qui, avant ou durant la phase de production, ont été soumis à un conditionnement à chaud pour le séchage lors de la production d'œufs en poudre, à une pasteurisation ou à une stérilisation ; c. les produits conditionnés à chaud pour lesquels a été atteinte à mi-traitement une température d'au moins 70° C ; d. les plumes ou parties de plumages accompagnés de documents certifiant qu'ils ont été traités à la vapeur chaude ou par une autre méthode qui garantit que l'envoi ne peut pas contenir des facteurs pathogènes.
Brésil		Réouverture des exportations de génétique aviaire depuis 2017	Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don	Réouverture des exportations depuis 2017			
Cameroun		(embargo en 2005 -2006) Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don		(embargo en 2005 -2006) Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don Attestation complémentaire TP AC VPH IAHP NOV 15 (en cours de validation officielle)			
Canada				volailles ne doivent pas avoir été en contact, dans les 21 jours, avec animaux issus de la zone de restriction	traitement thermique 74°C		
Chine	04/12/2020						Changement de position des autorités chinoises, l'embargo du 27 novembre a été retiré du site internet, en revanche nouvel embargo publié le 4 décembre avec mention d'une auto-suspension à compter du 16 novembre sur toutes les volailles et leurs produits sauf plumes et duvets, sur la base de la date de signature du certificat sanitaire. Des négociations sont actuellement en cours concernant les lots certifiés entre le 16 et le 27 nov). Export de plumes et duvets autorisés
Colombie		Pays ou département indemne pendant 21 j		région ou zone indemne			
Comores				Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don			
Congo (Rep du)		Réouverture des importations de produits avicoles par une circulaire congolaise du 17/05/2017	Réouverture des importations de produits avicoles par une circulaire congolaise du 17/05/2017	Réouverture des importations de produits avicoles par une circulaire congolaise du 17/05/2017 Utiliser le certificat EC560 + Attestation complémentaire TP AC VPH IAHP NOV 15 (en cours de validation officielle)	Réouverture des importations de produits avicoles par une circulaire congolaise du 17/05/2017	Réouverture des importations de produits avicoles par une circulaire congolaise du 17/05/2017	
Corée du Sud*	18/11/2020	<b>Embargo France entière</b>	Embargo France entière ovoproduits traités thermiquement autorisés - traitement thermique à faire valider par les autorités CO	<b>Embargo France entière</b> Produits traités thermiquement autorisés	<b>Embargo France entière</b> produits stérilisés autorisés		

**EXIGENCES des PAYS TIERS**  
vis-à-vis de l'Influenza aviaire hautement pathogène

PAYS	Date de mise à jour	Génétique aviaire	Œufs et ovoproduits	Viande de volailles Produits à base de viande de volailles	Plats cuisinés / Conserves	Aliments pour animaux / sous-produits	Autres
Côte d'Ivoire		Exportation possibles depuis les zones indemnes avec attestation complémentaire (modèle CI_AC_IAHP_MAR_16) Arrêté 004/MIRAH/CAB du 08/03/2016	Exportation possibles depuis les zones indemnes avec attestation complémentaire (modèle CI_AC_IAHP_MAR_16) Arrêté 004/MIRAH/CAB du 08/03/2016	Exportation possibles depuis les zones indemnes avec attestation complémentaire (modèle CI_AC_IAHP_MAR_16) Arrêté 004/MIRAH/CAB du 08/03/2016	Exportation possibles depuis les zones indemnes avec attestation complémentaire (modèle CI_AC_IAHP_MAR_16) Arrêté 004/MIRAH/CAB du 08/03/2016		
Cuba		Embargo sur tous les produits de volailles suite cas IAHP de 2019 de la commune de Marolle-en-Sologne, Loir-et-Cher	Embargo sur tous les produits de volailles suite cas IAHP de 2019 de la commune de Marolle-en-Sologne, Loir-et-Cher	Embargo sur tous les produits de volailles suite cas IAHP de 2019 de la commune de Marolle-en-Sologne, Loir-et-Cher	Embargo sur tous les produits de volailles suite cas IAHP de 2019 de la commune de Marolle-en-Sologne, Loir-et-Cher	Embargo sur tous les produits de volailles suite cas IAHP de 2019 de la commune de Marolle-en-Sologne, Loir-et-Cher	
Egypte		Exportations possibles (repro et chair) - provenance de zone indemne, (départements indemnes de IAHP) - test sérologique IA négatif avant départ, - pas de vaccination Attestation complémentaire à joindre. Interdiction d'exportation dans un rayon 10 km autour d'un foyer IAHP	Importation possible pour les œufs de consommation depuis zone indemne (départements indemnes de IAHP) Interdiction d'exportation dans un rayon 10 km autour d'un foyer IAHP	Les viandes de volailles et produits à base de viandes de volailles exportation possible des établissements en zone indemne (départements indemnes de IAHP) avec AC. En revanche l'exportation doit se faire sous supervision des autorités sanitaires égyptiennes Interdiction d'exportation dans un rayon 10 km autour d'un foyer IAHP	les produits traités thermiquement sont autorisés (confirmé au SE par le directeur de la Quarantaine animale le 26/04) des zones indemnes		
Emirats Arabes Unis	07/12/2020	Embargo sur les oiseaux / OAC / poussins d'un jour en provenance de la Corse (les deux départements) Utiliser attestation complémentaire	Utiliser l'attestation complémentaire	Utiliser l'attestation complémentaire	Autorisation d'importation des produits carnés traités thermiquement en provenance de France entière	Embargo sur tous les produits de volailles suite cas IAHP de 2019 de la commune de Marolle-en-Sologne, Loir-et-Cher	
Equateur		Pays indemne ou zone reconnue indemne par la Communauté andine des nations					
Etats Unis d'Amérique		Zone indemne	Zone indemne				
Ethiopie		Exportations possibles à vérifier avant départ.					
Gabon	10/12/2020	Les importations de volailles vivantes, des œufs à couver, des œufs de table et des poussins d'un jour sont autorisées si elles proviennent de zones ou compartiments indemnes d'IAHP.	Les importations de volailles vivantes, des œufs à couver, des œufs de table et des poussins d'un jour sont autorisées si elles proviennent de zones ou compartiments indemnes d'IAHP. A priori les produits traités thermiquement pourraient être exportés.		A priori les produits traités thermiquement pourraient être exportés. (en attente notification officielle et précisions)		
Géorgie				Fermeture des frontières (source opérateurs au 3/12) Certification possible avec décharge de responsabilité			
Ghana		Régionalisation serait acceptée attente notification officielle		Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don			
Guinée	27/11/2020	Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don Attestation sanitaire obligatoire prouvant que les produits proviennent de zones indemnes (TP AC VPH IAHP NOV 15, disponible sur Exp@don en association au certificat EC 560)	Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don Attestation sanitaire obligatoire prouvant que les produits proviennent de zones indemnes (TP AC VPH IAHP NOV 15, disponible sur Exp@don en association au certificat EC 560)	Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don Attestation sanitaire obligatoire prouvant que les produits proviennent de zones indemnes (TP AC VPH IAHP NOV 15, disponible sur Exp@don en association au certificat EC 560)			
Guinée Equatoriale				Pas de restriction			
Hong Kong	11/12/2020	fermeture au territoire français pour volailles vivantes et oiseaux vivants (donc génétique aviaire comprise) le 10/12/15. Les couvoirs ne sont pas concernés par cette mesure de restriction et peuvent exporter de tous les départements.	ouvert sauf provenance département non indemne d'IAHP: Haute-Corse, Corse du Sud, Yvelines, Landes, Deux Sèvres, Vendée Produits traités thermiquement autorisés ATTENTION : Les autorités hongkongaises se basent sur la date du départ des bateaux (et non sur la signature des certificats) !	ouvert sauf provenance département non indemne d'IAHP: Haute-Corse, Corse du Sud, Yvelines, Landes, Deux Sèvres, Vendée Produits traités thermiquement autorisés ATTENTION : Les autorités hongkongaises se basent sur la date du départ des bateaux (et non sur la signature des certificats) !	sont autorisés les produits cuits et mi-cuits stérilisés ou en conserves au départ des départements non indemnes.		
Indonésie	19/11/2020	Pas d'information officielle IN à ce jour		Pas d'information officielle IN à ce jour	Les produits inactivés (traitement thermique conforme OIE) et dans un emballage hermétique sont acceptés.		
Irak		Levée de l'embargo IAHP	Levée de l'embaro IAHP	Réouverture des exportations de viandes de volailles congelées et de produits à base de viandes de volailles vers l'IRAK	Levée de l'embargo IAHP		
Iran		Regionalisation acceptée - département indemne	Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don	Zone indemne			
Israël*	10/12/2020	Reprise de la délivrance des permis d'importation par les autorités israéliennes; autorisation depuis des zones indemnes			Indéterminé précision en cours sur les produits traités thermiquement		

**EXIGENCES des PAYS TIERS**  
vis-à-vis de l'Influenza aviaire hautement pathogène

PAYS	Date de mise à jour	Génétique aviaire	Cœufs et ovoproduits	Viande de volailles Produits à base de viande de volailles	Plats cuisinés / Conserves	Aliments pour animaux / sous-produits	Autres
Japon*	09/12/2020	Réouverture des exportations à partir du 27/10/2017 à 7h00IAFP : (le Japon applique une restriction supplémentaire de 21 jours avant l'ers symptômes déclarés)restrictions IAHP appliquées sur le département Haute-Corse à partir du 18/11/2020, sur les Yvelines à partir du 18/11/2020, sur la Corse du Sud et sur les Landes depuis le 5/12/20	Réouverture des exportations à partir du 27/10/2017 à 7h00IAFP : (le Japon applique une restriction supplémentaire de 21 jours avant l'ers symptômes déclarés)restrictions IAHP appliquées sur le département Haute-Corse à partir du 18/11/2020, sur les Yvelines à partir du 18/11/2020, sur la Corse du Sud et sur les Landes depuis le 5/12/20Elevage (accouage non concerné par restrictions) / ponte / transfo/emballage / entrepôt des volailles et/ou œufs/ovoprod en départements IAHP interdits	Réouverture des exportations à partir du 27/10/2017 à 7h00IAFP : (le Japon applique une restriction supplémentaire de 21 jours avant l'ers symptômes déclarés)restrictions IAHP appliquées sur le département Haute-Corse à partir du 18/11/2020, sur les Yvelines à partir du 18/11/2020, sur la Corse du Sud et sur les Landes depuis le 5/12/20. Elevage (accouage non concerné par restrictions) / abattage / découpe / transfo/emballage / entrepôt des volailles et/ou des viandesP/AVI en départements IAFP interdits	produits stérilisés autorisés - traitement thermique à faire valider par les autorités JP		
Jordanie		Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don		Marché fermé aux zones de surveillance			
Kenya		Régionalisation acceptée courrier CVO du 24/03					
Koweït		Fermeture des frontières à partir du 24/11	Cœufs de consommation depuis zone indemne sauf Gers, Aveyron, Haute Garonne, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Deux Sèvres et Tam / produits traités thermiquement restent autorisés	exportation possible sauf depuis départements du : Gers, Aveyron, Haute Garonne, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Deux Sèvres et Tam. Les produits traités thermiquement restent autorisés			
Liban		Ouvert – lors de la demande du permis d'import l'exportateur doit fournir un document indiquant les coordonnées géographiques des élevages/couvoirs/établissements attestant qu'ils sont situés hors zone de surveillance IAHP	Zone indemne de maladie de liste A	Ouvert – lors de la demande du permis d'import l'exportateur doit fournir un document indiquant les coordonnées géographiques des élevages/couvoirs/établissements attestant qu'ils sont situés hors zone de surveillance IAHP	Ouvert – lors de la demande du permis d'import l'exportateur doit fournir un document indiquant les coordonnées géographiques des élevages/couvoirs/établissements attestant qu'ils sont situés hors zone de surveillance IAHP		
Libéria				Utiliser le certificat EC560 + Attestation complémentaire Attestation complémentaire TP AC VPH IAHP NOV 15 ou TP AC VPH IAHP JAN 16			
Macédoine				Pas d'information sur statut (indéterminé)			
Madagascar	11/12/2020	Importations interdites de volailles et d'œufs à couver venant de ces régions : Pays de-la-Loire, Hauts-de-France, Normandie, Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.	Importations interdites venant de ces régions : Pays de-la-Loire, Hauts-de-France, Normandie, Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.	Importations interdites venant de ces régions : Pays de-la-Loire, Hauts-de-France, Normandie, Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.	Importations interdites venant de ces régions : Pays de-la-Loire, Hauts-de-France, Normandie, Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.		
Malaisie	30/11/2020	accord pour application de la régionalisation, export possible depuis zones indemne avec exigences supplémentaires: analyse PCR IAHP sur 10% des animaux exportés, résultats d'analyse à joindre au certificat sanitaire (source opérateur: dérogation obtenue pour deux exports départ 45 prévus cette semaine)					
Mali		Des exportations passent les frontières source opérateurs	Fermeture des frontières courrier cvo du 19/01/2016	Fermeture des frontières courrier cvo du 19/01/2016	autorisés si traitement thermique conforme à l'article 10.4.26 de l'OIE	Fermeture des frontières courrier cvo du 19/01/2016	
Maroc	04/12/2020	Régionalisation IAHP à 100 km. Les foyers IAHP en faune sauvage ne sont pas à prendre en compte et ne rendent pas la certification impossible pour les élevages dans un rayon de 100 km autour de ces foyers faune sauvage	Cœufs de consommation depuis zone indemne (certificat MAO/EMA(16)) Traitement thermique pour ovoproduits!	Réouverture du marché	Traitement thermique		
Maurice (Ile)		Levée officieuse de l'embargo IA, Exportations possibles si Délivrance de permis d'importation	Levée officieuse de l'embargo IA, Exportations possibles si Délivrance de permis d'importation	Levée officieuse de l'embargo IA, Exportations possibles si Délivrance de permis d'importation	Levée officieuse de l'embargo IA, Exportations possibles si Délivrance de permis d'importation		
Mozambique				le traitement thermique n'est pas nécessaire dès lors que les règles sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont respectées. Utiliser le certificat EC560 + Attestation complémentaire TP AC VPH IAHP NOV 15 ou TP AC VPH IAHP JAN 16			
Mexique	01/12/2020	Au 1/12/2020: Interdiction d'importation de génétique aviaire (P/LJOAC) depuis la Haute-Corse troupeaux/couvoirs se situent dans "zone non soumise à restriction" (= ZP/ZS = fermeture totale des départements ayant déclaré un ou plusieurs foyers d'IAHP+ fermeture ZP/ZS qui s'étendraient sur départements limitrophes aux foyers) et programme de dépistage Joindre attestation complémentaire disponible sur Expadon	œufs proviennent de troupeaux/exploitations qui se situent dans "zone non soumise à restriction" (= ZP/ZS = fermeture totale des départements ayant déclaré un ou plusieurs foyers d'IAHP depuis 2015+ fermeture ZP/ZS qui s'étendraient sur départements limitrophes aux foyers) Attention: l'option "ou programme de dépistage" n'est plus possible. Les œufs provenant de troupeaux/exploitations se situant dans les départements ayant déclaré un ou plusieurs foyers (ou se trouvant en ZP/ZS des départements limitrophes) ne peuvent plus être exportés Joindre attestation complémentaire disponible sur Expadon* tous les départements ayant déclaré en 2015-2016 ou 2016-2017 un foyer d'IAHP sont concernés par ces restrictions				
Namibie				Utiliser le certificat EC560 + Attestation complémentaire TP AC VPH IAHP NOV 15 ou TP AC VPH IAHP JAN 16			
Népal		Statut indéterminé					
Niger				Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@don			

**EXIGENCES des PAYS TIERS**  
vis-à-vis de l'Influenza aviaire hautement pathogène

PAYS	Date de mise à jour	Génétique aviaire	Ceufs et ovoproduits	Viande de volailles Produits à base de viande de volailles	Plats cuisinés / Conserves	Aliments pour animaux / sous-produits	Autres
Nouvelle Calédonie	09/12/2020	Restriction en provenance de certaines zones : voir note aux importateurs Exp@d'on dans la partie document complémentaire : NC-Vétérinaire/Embryons-sperme-oeufs de reproduction et oisillon/génélique aviaire/oeufs à couvrir (exclusivement)	Restriction en provenance de certaines zones : voir note aux importateurs Exp@d'on dans la partie document complémentaire : NC-Vétérinaire/dénrées animales et produits d'origine animale <b>Obligation de traitement thermique des produits venant des zones indiquées dans la note sinon export possible normalement</b>	Restriction en provenance de certaines zones : voir note aux importateurs Exp@d'on dans la partie document complémentaire : NC-Vétérinaire/dénrées animales et produits d'origine animale <b>Obligation de traitement thermique des produits venant des zones indiquées dans la note sinon export possible normalement</b>	avec traitement thermique : possible, depuis toute la France		
Oman		<b>Marché fermé pour animaux vivants pour tous les envois fait à partir du 14 novembre 2015</b> Statut indéterminé pour les oeufs à couvrir	Avec traitement thermique: possible, depuis toute la France quelle que soit la zone. Pas d'AC nécessaire (indiquer sur le certificat sanitaire les modalités de cuisson, à savoir « cuits à une température supérieure à 70 C pendant 3.5 s »)	Produits non traités, exportation depuis départements indemnes (l'AC est à joindre). Produits traités thermiquement, pas d'AC nécessaire (indiquer sur le certificat sanitaire les modalités de cuisson, à savoir « cuits à une température supérieure à 70 C pendant 3.5 s »)	Avec traitement thermique: possible, depuis toute la France, pas d'AC nécessaire (indiquer sur le certificat sanitaire les modalités de cuisson, à savoir « cuits à une température supérieure à 70 C pendant 3.5 s »)		
Pakistan		Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@d'on		Flux commerciaux sans certificat sanitaire recensé dans expa@d'on			
Pérou		Levée de l'embargo depuis le 1 décembre-autorisation d'exportation CARTA N° 0689-2017-MINAGRI-SENASA-DSA	Levée de l'embargo depuis le 1 décembre-autorisation d'exportation CARTA N° 0689-2017-MINAGRI-SENASA-DSA	Levée de l'embargo depuis le 1 décembre-autorisation d'exportation CARTA N° 0689-2017-MINAGRI-SENASA-DSA			
Philippines	03/12/2020	Accord officiel régionalisation à la commune	Accord officiel régionalisation à la commune	Accord officiel régionalisation à la commune			
Polynésie Française		Zone indemne			avec traitement thermique: possible, depuis toute la France	cf restrictions oeufs/ovoproduits et viandes/PABV	
Qatar		Marché ouvert pour la génétique aviaire	Oeufs et ovoproduits autorisés depuis départements indemnes Permis d'importation auprès du Ministère des Municipalités et de l'Environnement + AC obligatoires	Viandes et produits à base de viande autorisés depuis départements indemnes Permis d'importation auprès du Ministère des Municipalités et de l'Environnement + AC obligatoires			
Russie*	09/12/2020	Réouverture des exportations depuis toute la France à l'exception du département des Landes : La mention « sauf le département des Landes » doit être rajoutée sur le certificat	Réouverture des exportations depuis toute la France à l'exception des départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise) La mention « sauf les départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise » doit être rajoutée sur le certificat (sauf pour les produits traités thermiquement (70°C au moins - voir article 10.4.26 du Code terrestre de l'OIE)	Réouverture des exportations depuis toute la France à l'exception des départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise) La mention « sauf les départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise » doit être rajoutée sur le certificat (sauf pour les produits traités thermiquement (70°C au moins - voir article 10.4.26 du Code terrestre de l'OIE)	Réouverture des exportations depuis toute la France à l'exception des départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise) La mention « sauf les départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise » doit être rajoutée sur le certificat (sauf pour les produits traités thermiquement (70°C au moins - voir article 10.4.26 du Code terrestre de l'OIE)	Réouverture des exportations depuis toute la France à l'exception des départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise) La mention « sauf les départements Gers, Pyrénées Atlantiques, Indre, Morbihan, Loire-Atlantique, et le Val d'Oise » doit être rajoutée sur le certificat (sauf pour les produits traités thermiquement (70°C au moins - voir article 10.4.26 du Code terrestre de l'OIE)	
Sénégal		Zonage accepté joindre Attestation Complémentaire au certificat sanitaire		<b>Embargo depuis 2006</b>			
Serbie		Marché ouvert exportations avec attestation complémentaire RS AC IAHP MAR 16	Marché ouvert exportations avec attestation complémentaire RS AC IAHP MAR 16	Marché ouvert exportations avec attestation complémentaire RS AC IAHP MAR 16			
Singapour				Régionalisation : exclusion des départements inficés d'IAHP et des zones de surveillance de 1km de rayon autour des foyers d'IAHP  Certificat SGVPHFEV15-HPAI à utiliser obligatoirement en référence à la rubrique 2.10 ou en annexe le nom des départements concernés  Pour les viandes des animaux abattus à partir du 15 décembre 2020 Haute-Corse, Corse du Sud, Yvelines, Landes, Deux Sèvres, Vendée			Pour les oiseaux d'ornements indiquer que les oiseaux sont élevés en captivité, plus d'établissement infecté IAHP, la France est indemne.
Soudan République du	09/12/2020	Embargo : interdiction d'importation d'OAC et de poussins d'un jour					
Sri Lanka		Statut indéterminé					
Suisse		Idem Echanges intracommunautaire		Idem Echanges intracommunautaire			

**EXIGENCES des PAYS TIERS**  
vis-à-vis de l'Influenza aviaire hautement pathogène

PAYS	Date de mise à jour	Génétique aviaire	Œufs et ovoproduits	Viande de volailles Produits à base de viande de volailles	Plats cuisinés / Conserves	Aliments pour animaux / sous-produits	Autres
Taiwan	01/12/2020	Accord zonage au 1er septembre 2020, exports autorisés depuis départements indemne IA (publication de l'exclusion de la Haute Corse le 19/11/2020, publication exclusion corse du sud et yvelines le 1/12/2020)		Accord zonage au 1er septembre 2020, exports autorisés depuis départements indemne IA (publication de l'exclusion de la Haute Corse le 19/11/2020, publication exclusion corse du sud et yvelines le 1/12/2020) mais exportation impossible car embargo Newcastle toujours en cours	Conserves acceptées	pet food accepté si traitement thermique suffisant. Pas d'AC demandée mais projet de nouveau CS en cours de validation qui répond aux exigences en cas d'IA. Plumes : export autorisé si respect des mentions du CS (zone + traitement thermique)	
Tchad				information des professionnels embargo sur les viandes de volailles (à confirmer)			
Thaïlande		Régionalisation acceptée	traitement thermique conforme au code de l'OIIE	Réouverture pour foie gras avec nouveau certificat Régionalisation acceptée	Exportations autorisées pour les produits ayant subi un traitement thermique conforme au code de l'OIIE		
Togo		Les autorités togolaises acceptent l'application des règles de l'OIIE, exportations possible depuis zone indemne	Les autorités togolaises acceptent l'application des règles de l'OIIE, exportations possible depuis zone indemne	Les autorités togolaises acceptent l'application des règles de l'OIIE, exportations possible depuis zone indemne	Les autorités togolaises acceptent l'application des règles de l'OIIE, exportations possible avec traitement conforme aux barèmes OIE	Les autorités togolaises acceptent l'application des règles de l'OIIE, exportations possible depuis zone indemne	
Tunisie		Marché ouvert sauf pour les départements où il y a eu des cas d'IAHP	Traitement thermique Marché ouvert pour les produits non traités thermiquement sauf pour les départements où il y a eu des cas d'IAHP	Traitement thermique Marché ouvert pour les produits non traités thermiquement sauf pour les départements où il y a eu des cas d'IAHP	.		
Turquie		"Territoire" indemne		Zone indemne Pour des denrées produites dans un département indemne, le stockage ne doit pas avoir lieu dans un département ayant ou ayant eu un foyer d'IAHP.			
Ukraine		Réouverture des exportations	Réouverture des exportations	Réouverture des exportations	Réouverture des exportations	Traitement thermique	
Vietnam		Exportations depuis département indemne		Exportations depuis département indemne	Exportations autorisées pour les produits ayant subi un traitement thermique EC590 + attestation complémentaire		
Yémen		Embargo pour tous produits à destination du Yémen pour raisons politique et sécuritaire?	Embargo pour tous produits à destination du Yémen pour raisons politique et sécuritaire?	Régionalisation acceptée Importation acceptée depuis zone indemne avec attestation complémentaire certifiant l'origine Note aux importateurs du 02/08/2016	Embargo pour tous produits à destination du Yémen pour raisons politique et sécuritaire?	Embargo pour tous produits à destination du Yémen pour raisons politique et sécuritaire?	

Les traitements thermiques garantissant la destruction du virus de l'IAHP sont précisés dans le code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIIE aux chapitres 10.4.25 pour les œufs et ovoproduits et 10.4.26 pour les viandes.

[accès au code de l'OIIE](#)

\*pays tiers non indemne d'IA